

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ISMAST ENERGY COTE D'IVOIRE »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody angre
bessikoi, Lot 39 et 41, Ilot 06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 17/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ISMAST ENERGY COTE D'IVOIRE »

Objet :

- ENERGIE ;
- BTP ;
- INFORMATIQUE ;
- HYDRAULIQUE ;
- TELECOMMUNICATION ;
- COMMERCE GENERAL ET IMPORT-EXPORT ;
- PRESTATION DE SERVICES DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody angré
bessikoi, Lot 39 et 41, Ilot 06

Dirigeant(s) M COULYBALY ADAMS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-02268 du 23/02/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15605/GTCA/RC/2023 du 23/02/2023

